



Communiqué de presse

Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix: une vaste palette de thèmes

Date

02.03.2020

Les prix des transports publics, les tarifs des télécommunications et les coûts de la santé sont les principales préoccupations des consommateurs. C'est ce qui ressort de la statistique 2019 des plaintes de consommateurs reçues. Le Surveillant des prix en a donc fait l'objet de ses activités. Parmi les prix et les tarifs fixés par les autorités, les systèmes communaux d'approvisionnement, d'épuration des eaux et d'élimination des déchets se distinguent. Dans ce domaine, un nouveau nombre record de cas soumis et de recommandations du Surveillant des prix a été enregistré.

Dans le domaine du **transport public longue distance**, le Surveillant des prix a convenu avec les CFF SA d'un ensemble complet de mesures visant à indemniser les clients. Selon les informations des CFF les dédommagements s'élèvent à environ 230 millions de francs. Les 2,6 millions de titulaires d'un abonnement demi-tarif ont notamment été automatiquement crédités de 15 francs. En raison de la baisse du prix des sillons, le Surveillant des prix s'attend à des réductions générales de tarifs au changement d'horaire en décembre 2020. L'exigence du Surveillant des prix que les communautés tarifaires offrent également des billets dégriffés n'a pas encore été satisfaite.

Le Surveillant des prix et La Poste suisse SA se sont mis d'accord sur le prix des lettres et des paquets pour 2020 ainsi que sur un paquet supplémentaire de mesures. Les clients privés peuvent obtenir des réductions de prix, par exemple en utilisant l'étiquetage en ligne des paquets. Avec **Post-Finance SA**, le Surveillant des prix a convenu de limiter l'augmentation des frais lors de paiements au guichet.

Dans le domaine des **télécommunications**, l'accent a été mis sur les prix d'accès au réseau. La Commission de la communication (ComCom) a considérablement réduit les prix d'accès au réseau de Swisscom. Le Surveillant des prix avait été consulté au préalable. Le Surveillant des prix a par ailleurs examiné les prix d'accès au réseau de fibres optiques des services industriels de la ville de Zurich et a recommandé une réduction significative dans un sous-secteur. Pour l'instant, le gouvernement de la ville n'a pas encore suivi cette recommandation.

Sur le **marché du gaz**, le débat critique sur le projet de loi sur l'approvisionnement en gaz, visant à soumettre le marché du gaz à une réglementation juridique spéciale, a constitué une priorité. Le Surveillant des prix a également vérifié si les tarifs 2020 des exploitants des réseaux de gaz à haute pression et les contributions au fonds d'investissement étaient conformes à l'accord conclu en octobre 2014. Un règlement sur les tarifs a finalement été trouvé avec le groupe Holdigaz.

L'examen des **taxes hospitalières ambulatoires et stationnaires** dans l'assurance maladie obligatoire des soins a également constitué une activité importante du Surveillant des prix. Il a édicté un grand nombre de recommandations tarifaires formelles aux gouvernements cantonaux concernés. Suite à deux nouvelles décisions du Tribunal administratif fédéral, le Surveillant des prix adapte et affine sa méthode d'évaluation des taxes hospitalières stationnaires et des tarifs des médecins pour les services hospitaliers ambulatoires.

En 2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant **le premier paquet de mesures de maîtrise des coûts**. Le Surveil-

lant des prix salue avant tout la gestion obligatoire des coûts par les partenaires sociaux ainsi que l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments, même si la mise en œuvre proposée de ce dernier ne permet pas de réaliser tout son potentiel d'économies. D'autres mesures de maîtrise des coûts sont prévues dans un deuxième paquet, qui sera mis en consultation en 2020. Le Surveillant des prix continuera à suivre de près et de manière critique les projets de révision.

Pour la première fois, le Surveillant des prix est intervenu dans le domaine de ***l'assurance complémentaire hospitalière***. Il a conclu avec l'hôpital STS AG de Thounne un règlement amiable dont le but est de baisser à moyen terme les tarifs dans le domaine de l'assurance complémentaire. Ce règlement est la première mesure d'atténuation des coûts dans ce domaine et a par conséquent une valeur symbolique. Le but général du Surveillant des prix est de ramener les tarifs surfaits de l'assurance complémentaire à un niveau raisonnable.

Une nouvelle comparaison des prix effectuée par le Surveillant des prix montre que les prix des ***appareils auditifs*** sont plus élevés en Suisse que dans d'autres pays européens. Comme le suggèrent des exemples étrangers, une politique d'achats publics permettrait d'obtenir des prix nettement inférieurs. Les consommateurs sont également appelés, par leur comportement, à stimuler la concurrence au niveau des aides auditives.

Le Surveillant des prix a également été très actif dans les ***domaines communaux de l'approvisionnement, de l'épuration des eaux et de l'élimination des déchets***. Après un chiffre record l'an dernier, le nombre de tarifs soumis a encore augmenté d'environ 50 pourcent. Le Surveillant des prix a édicté 114 recommandations relatives aux tarifs de l'eau, de l'épuration et des déchets.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2019

La Surveillance des prix a traité 1679 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs des *domaines des transports publics* (19 %), *des télécommunications* (13 %) *et de la santé* (11 %). Le Surveillant des prix a obtenu 7 nouvelles solutions amiables. Les autorités ont soumis 608 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Dans 224 cas celui-ci a édicté une recommandation. Le plus grand nombre de recommandations concerne les *tarifs des déchets ainsi que de l'eau et de l'épuration* (114).

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03